



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 18 mai 2010 - N° 124/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'activité en métropole des travaux publics

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques (SOeS) et Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Insee

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'activité en métropole des travaux publics qui constitue un des volets de l'enquête sur l'activité en métropole des entreprises de la construction, l'autre volet concernant les entreprises du bâtiment.

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des Travaux Publics : effectif ouvriers permanent, heures travaillées sur les chantiers, salaires payés, facturations émises au cours du mois et marchés conclus.

Les indicateurs conjoncturels Travaux Publics élaborés grâce à cette enquête sont les seuls indicateurs quantitatifs mensuels permettant de mesurer l'évolution de l'activité du secteur. Ils complètent les apports qualitatifs de l'enquête de conjoncture qui recueille l'opinion des chefs d'entreprise sur l'évolution de l'activité et les données structurelles issues de l'enquête annuelle d'entreprise.

La collecte est réalisée par le Service Identification Professionnelle et Enquête (SIPE) de la Fédération Nationale des Travaux Publics (agrément par arrêté ministériel du 4 novembre 1954) qui transmet tous les mois à l'Insee le nombre total des heures effectuées utilisés pour l'élaboration de l'Indice de la production industrielle et le montant des marchés conclus en métropole qui alimente des indicateurs européens ; elle communique également mensuellement le montant des facturations pour les comptes trimestriels nationaux.

L'enquête est effectuée en France métropolitaine, par voie postale, auprès d'environ 2 600 entreprises qui déclarent au moins un salarié Travaux Publics aux caisses de congés payés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Un comité de concertation est composé de représentants de la FNTP, du SOeS et de l'Insee.

Les résultats sont utilisés par le MEEDDM dans le cadre des activités de l'Observatoire du BTP et publiés par la presse professionnelle. Les indicateurs sont également suivis par des analystes financiers, organismes de conjoncture, cabinets d'études et de conseils, fédérations professionnelles, entreprises.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.